



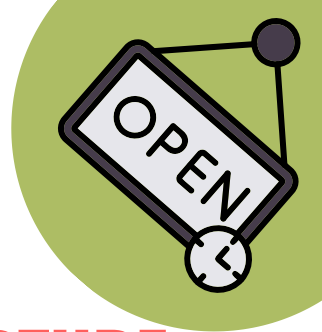
GESTION DES DÉCHETS SUNPARK VME

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES DÉCHETS

Aperçudes critères d'acceptation par flux de déchets

BROCHURE INFORMATIVE POUR LES RÉSIDENTS

Cette brochure présente les conditions d'acceptation des différents flux de déchets. Lisez pour chaque type de déchet ce qui est accepté ou non afin d'assurer un tri correct.



HEURES D'OUVERTURE

DU PARC A CONTENEURS

09:00 - 12:00

Fermé le mercredi et le dimanche

Attention :

Les déchets refusés lors de la collecte doivent être enlevés par le propriétaire ou l'utilisateur lui-même.

Les matelas, meubles, graisses, déchets chimiques et produits dangereux ne peuvent pas être laissés sur le parc. Une carte pour le parc à conteneurs de De Haan peut être retirée au bureau. Une caution de 5 euros sera demandée.

Les dépôts clandestins, le mauvais tri des déchets et la pollution peuvent entraîner une amende.



0472 / 96 41 66 (Rudi)



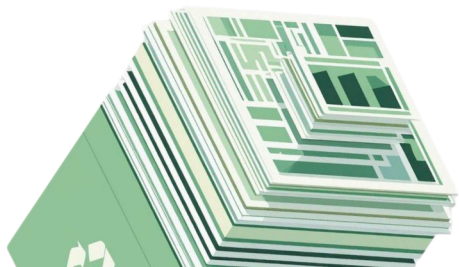
PAPIER ET CARTON

CONDITIONS D'ACCEPTATION

✓ OK: Papier et carton propres et secs, magazines et livres.

✗ PAS OK: Papier peint, papier souillé ou plastifié, sacs de ciment, déchets résiduels, déchets dangereux...

Attention: le papier et le carton doivent être propres et secs. Les matériaux souillés vont dans les déchets résiduels.





DÉCHETS VERTS

CONDITIONS D'ACCEPTATION

✓ OK: Feuilles, branches, herbe, arbustes et déchets de taille.

✗ PAS OK: Roseaux de toiture, souches, gravats, déchets dangereux, déchets résiduels...

Attention: seuls les déchets verts propres sont acceptés.





DÉCHETS COMBUSTIBLES

CONDITIONS D'ACCEPTATION

✓ OK: Déchets non recyclables: film plastique, bois et plastiques rigides.

✗ **XPAS OK: Matelas**, déchets dangereux, amiante, Recupel, déchets médicaux, PMC, huile, peinture, aérosols, déchets verts, déchets résiduels, pneus, piles, bouteilles de gaz et EPS.

Attention: les déchets combustibles sont uniquement destinés aux matériaux non recyclables.





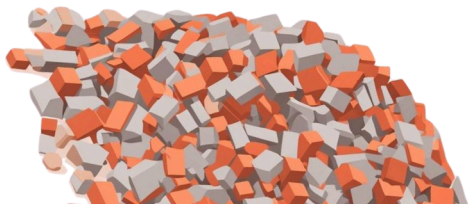
DÉCHETS DE CONSTRUCTION

CONDITIONS D'ACCEPTATION

✓ OK: Gravats pierreux propres, briques, gravats, tuiles, béton, pavés et carrelages (max. 10 % terre/sable).

XPAS OK: Béton cellulaire, plâtre, verre, amiante, déchets dangereux, déchets résiduels...

Attention: les gravats doivent être propres pour le recyclage.





POLYSTYRÈNE EXPANSÉ

CONDITIONS D'ACCEPTATION

✓ OK: Polystyrène expansé blanc et/ou coloré.

✗ PAS OK: Amiante, déchets dangereux, film plastique, plastiques rigides, sangles, déchets résiduels...

Ces matériaux sont refusés et doivent être évacués séparément.





RECUPEL

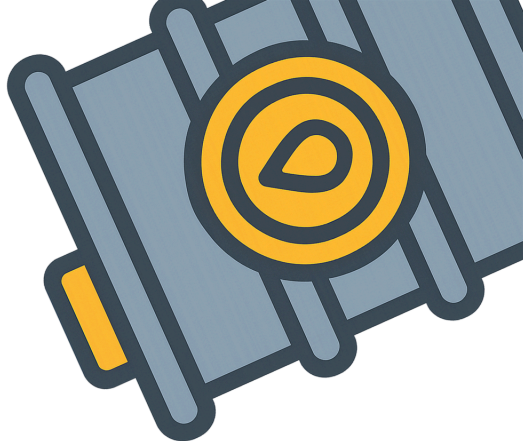
APPAREILS ÉLECTRIQUES

✓ OK: Appareils ménagers, ordinateurs, téléphones et lampes complètes.

✗ PAS OK: Câbles, jouets, piles...

Attention : Recupel est uniquement destiné aux appareils électriques et aux lampes complètes et reconnaissables, sans saletés ni substances dangereuses.
(DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)





FÛT À HUILE

HUILES USAGÉES

✓ OK: Huiles et graisses animales et végétales usagées, ainsi que huile usagée.

✗ PAS OK: Autres combustibles liquides, déchets dangereux...





DÉCHETS RÉSIDUELS

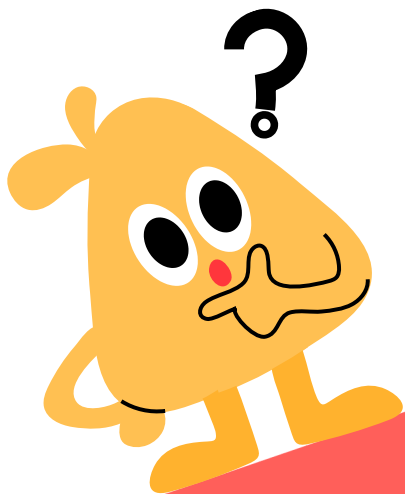
CONDITIONS D'ACCEPTATION

Les déchets résiduels comprennent tous les déchets non recyclables restant après le tri correct de tous les autres flux de déchets. Ces déchets sont traités de manière responsable selon les normes environnementales en vigueur.

✓ OK: Déchets non recyclables.

✗ PAS OK: Tous les flux de déchets recyclables qui doivent être collectés séparément





QUESTIONS SUR L'ACCEPTATION DES DÉCHETS ?

CONTACTEZ LE BUREAU

Ensemble pour un parc propre



vme.sunpark@gmail.com
info.vme.sunpark@gmail.com



0472 / 96 41 66
(Rudi)